

**SÉANCE DU 04 FEVRIER 2022**

Le quatre février deux mille vingt-deux, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Pompejac, Gironde, convoqué le vingt-huit janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni sous la Présidence de monsieur Olivier DOUENCE, Maire.

**PRESENTS** : Katia BEAUBEAU-MENNESSON, Philippe BESSIS, Liliane BORDESSOULES, Laurent CERQUEIRA, Marie-Cécile DANGAS, Olivier DOUENCE, Emmanuel JACOB, Aniko HORVATH, André L'AZOU et Christophe SPADETTO.

**ABSENTES** : Vickie LEROY (pouvoir donné à Laurent CERQUEIRA)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Emmanuel JACOB

Ordre du jour :

- Subvention DETR 2022
- Subvention DSIL 2022
- Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**D 2022-01 : Subvention DETR 2022**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux de réfection de toiture pour la future « Maison des Ombelles ».

Le montant des travaux est estimé à 32 748,48€ HT dont voici le plan de financement :

<i>Nature des dépenses</i>	<i>Montant des dépenses HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant HT</i>
<b>- Réfection de toiture</b>	32 748.48€	- DETR (max. 35 %)	11 461.97 €
		- Autofinancement	21 286.51 €
<b>Total</b>	<b>32 748,48€</b>	<b>Total</b>	<b>32 748,48€</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte ce projet ;
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 35% ;
- autorise monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires ;
- souhaite inscrire ces travaux au budget communal 2022.

**D 2022-02 : Subvention DSIL 2022**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux dans la salle des fêtes pour mettre en place un système de chauffage réversible par pompe à chaleur et un déstratificateur d'air thermique.

Le montant des travaux est estimé à 20 166.69 HT

Correspondant au devis présenté par : l'entreprise Climat'System.



<i>Nature des dépenses</i>	<i>Montant des dépenses HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant HT</i>
<b>- Chauffage réversible dans la salle des fêtes</b>	20 166.69€	- DSIL (max. 35 %)	7 058.34 €
		- Autofinancement	13 108.35 €
	<b>20 166.69€</b>		<b>20 166.69€</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte ce projet ;
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 35% ;
- autorise monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires ;
- souhaite inscrire ces travaux au budget communal 2022.

**Q 2020 : Questions diverses :**

**Néant**

\*\*\*\*\*

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE**

**LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 30**

Katia BEAUBEAU-MENNESSON	Philippe BESSIS	Liliane BORDESSOULES
Laurent CERQUEIRA	Marie-Cécile DANGAS	Olivier DOUENCE
Emmanuel JACOB	Aniko HORVATH	André L'AZOU
Vickie LEROY	Christophe SPADETTO	